

# LUXEMBOURG



54<sup>ème</sup> session de la  
Commission de la Condition de la femme

Intervention de  
**S.E. Madame Françoise Hertoghe**  
**Ministre de l'Égalité des Chances**  
**du Luxembourg**

New York, le 2 mars 2010

*Seul le discours prononcé fait foi*

Monsieur le Président,

Je m'associe pleinement à la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Dans ma qualité de Ministre de l'Égalité des Chances du Luxembourg j'aimerais souligner l'importance de cette réunion. C'est une occasion pour nous de nous réunir pour promouvoir l'état d'avancement des stratégies politiques et de promouvoir des gouvernements en faveur d'une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

L'échange de bonnes pratiques, l'information sur des expériences réussies, voire sur des obstacles rencontrés, ne peut être que constructive.

Pour répondre aux engagements de la plate-forme d'action de Pékin (1995) et des documents issus de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), le gouvernement luxembourgeois s'est doté en 2000 d'un cadre stratégique institutionnel et d'un plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes ayant pour but d'ancrer ces engagements. Le programme gouvernemental de 2000 reprend cette approche. Les éléments les plus importants de la structure adoptée sont :

- Le ministère en charge de l'égalité des femmes et des hommes exerce le rôle de coordinateur des actions politiques.
- Les ministères assurent chacun la mise en œuvre des actions politiques de leur département respectif.
- Le gouvernement a introduit la notion de l'égalité des sexes, du gender mainstreaming et des actions positives. Pour ce faire, il a décidé de rendre obligatoires les cours de formation sur la politique d'égalité des femmes et des hommes pour l'ensemble du personnel de l'État et des communes.

Le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes de 2000, sa structure et ses mesures sera accompagné d'un rapport annuel et évalué. Les résultats seront soumis au Parlement et intégrés dans le prochain rapport CEDAW.

Concernant les mesures définies dans les recommandations du Comité d'experts, le rapport de la Commission européenne sur l'égalité des sexes sera analysé.

- La situation des personnes immigrées et de leur famille sera analysée en profondeur afin de prévenir toute marginalisation économique et culturelle.
- Les réformes de l'enseignement secondaire et primaire sont engagées au cours de la période législative antérieure, essentiellement analysée quant à leur impact éventuellement différent sur l'un ou l'autre sexe et suivant recommandation du Conseil des Droits de l'Homme, sur l'égalité des chances pour les personnes immigrées.
- Le personnel enseignant et les magistrats seront formés en matière d'égalité des femmes et des hommes.

- Les données clés de l'emploi seront ventilées par sexe afin de mieux analyser l'impact de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes. La dimension du genre sera intégrée dans l'offre des mesures de lutte contre le chômage en général et des jeunes en particulier.
- Divers outils seront mis à disposition des entreprises pour conseiller, voire contrôler, les salaires et éliminer les pratiques discriminatoires. L'objectif est de renforcer l'obligation d'une égalité de salaires et d'inclure les entreprises et les syndicats à une obligation de résultat.
- La loi sur la violence contre les femmes complétée par la loi d'un bon de 100 m à l'encontre de la personne violente.
- La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse sera révisée dans le cadre d'admettre une IVG pour des raisons de détresse d'ordre physique, psychologique ou social.
- Le Luxembourg s'est engagé en 2009 à lutter contre la traite des personnes et à aider les victimes de la traite des êtres humains. Concernant les enfants, le gouvernement dressera un état des lieux de la prostitution volontaire et involontaire. Des lignes d'aide aux personnes voulant quitter la prostitution.

J'aimerais mentionner le domaine de la coopération au développement, comme exemple de bonne pratique, dans la mesure où la dimension de genre est prise en compte dans les projets de la coopération luxembourgeoise, dans le souci d'établir ou de rétablir l'équité entre les genres. Un autre élément de l'engagement pour souligner le fait que le Luxembourg investit 1,70 % de son revenu national brut dans l'aide publique au développement, avec quatre milliards en 2010, maintient à ce niveau malgré la crise économique et financière menaçant également notre pays.

Le Luxembourg s'associe également à la déclaration de l'Organisation internationale de la Francophonie, adoptée hier et portant particulièrement sur l'aspect de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Monsieur le Président,

Enfin, je tiens à féliciter l'ONU pour sa proposition de créer la nouvelle entité composite du genre. Celle-ci a la vocation de rassembler tous ses efforts au niveau mondial afin de promouvoir les objectifs des programmes. Cette entité contribuera à la cohésion du système onusien en général, et à celle de l'avancement de la condition humaine en particulier, ainsi qu'à la promotion des droits humains et de l'égalité des sexes. Espérons que cette entité sera établie dans les meilleurs délais. (La désignation prochaine d'un Secrétaire Général adjoint en charge de cette entité devrait permettre de mener à bien les discussions concernant les questions d'ordre ouvertes, dont plus particulièrement la gouvernance et le financement.)

Nous invitons tous les Etats Membres à poursuivre sans relâche les discussions sur la cohésion du système des Nations Unies dans un esprit constructif de partenariat, afin d'aboutir à un résultat satisfaisant pour tous.

Je vous remercie de votre attention.